

# Service de l'emploi: création d'une "cellule entreprises"

## ProEntreprises, un nouveau partenaire pour les employeurs du canton

**Le Département de l'économie avait la volonté de mettre en place une structure performante, spécialement dédiée aux employeurs du canton, afin de répondre aux défis posés par les aléas de la situation économique sur le marché de l'emploi. C'est chose faite avec la création de ProEntreprises au sein de l'Office régional de placement neuchâtelois (ORPN) par le Service de l'emploi (SEMP). ProEntreprises devient ainsi la porte d'entrée unique à l'ORPN pour les entreprises du canton. Une seule démarche pour ce faire, soit composer le numéro de téléphone unique 032 889 889 8. Cette nouvelle structure s'inscrit dans le cadre de la réorganisation actuellement en cours au sein du SEMP, qui a pour objectif de répondre aux mieux aux évolutions touchant la problématique de l'emploi.**

### **Une porte d'entrée unique pour les entreprises du canton**

La nouvelle structure ProEntreprises a été présentée ce jour par le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du Département de l'économie, au sein de l'entreprise V.I.P.S SA à Colombier, entreprise partenaire et utilisatrice de ProEntreprises, active dans la fabrication de dispositifs médicaux.

L'objectif poursuivi par la création de ProEntreprises au sein de l'Office régional de placement neuchâtelois (ORPN) par le Service de l'emploi (SEMP) est de professionnaliser les contacts avec les entreprises de la place, en répondant mieux et plus rapidement à leurs demandes, tout en permettant un taux de retour à l'emploi plus élevé pour les personnes inscrites auprès des ORP neuchâtelois. Garant de l'adéquation entre le profil des demandeurs d'emploi et les besoins des employeurs, ProEntreprises devient ainsi la porte d'entrée unique à l'ORPN pour les entreprises du canton.

### **Un interlocuteur de référence**

La création de ProEntreprises répond à une demande des entreprises du canton d'avoir la possibilité de disposer d'un partenaire en ressources humaines (RH) pour la recherche, la sélection de personnel et les demandes spécifiques liées aux allocations et autres prestations. Un contact privilégié et des services de qualité permettent la rapide prise en charge par un spécialiste en recrutement, qui devient alors l'interlocuteur de référence et le lien indispensable dans les démarches de sélection.

Avec la mise en place de ProEntreprises et ses spécialistes, le SEMP veut dynamiser, simplifier et optimiser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi. A

l'écoute des besoins du marché et des entreprises, cette structure offre des services "à la carte" et répond aux attentes des employeurs du canton de Neuchâtel en matière de personnel et de recrutement. Professionnels en RH, les conseillers de ProEntreprises savent analyser les besoins des employeurs et cibler au mieux les candidats potentiels. Grâce à la collaboration d'un réseau cantonal, régional, national d'ORP et une base européenne (EURES), ils ont accès en permanence à des milliers de dossiers de candidatures.

En plus des prestations fédérales, le Canton de Neuchâtel a développé plusieurs mesures cantonales performantes pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises de la place, sous forme d'allocations et de mesures financières. Les spécialistes étudient ainsi, pour chaque demande, quelles sont les aides financières et prestations dont peuvent bénéficier les entreprises qui privilégient la réinsertion.

**Un numéro de téléphone unique: 032 889 889 8**

Qu'une entreprise se trouve en période de recrutement, de plein emploi ou de perfectionnement interne, ProEntreprises pourra soutenir et fournir un service de qualité et des prestations sur mesure à tous les employeurs du canton. La seule démarche à accomplir est de composer le numéro de téléphone unique, soit le 032 889 889 8.

A l'heure où l'inadéquation entre le nombre de demandeurs d'emploi et les places vacantes est de plus en plus importante, la mise sur pied de ProEntreprises doit permettre aux entreprises de tous les secteurs d'activité de trouver des demandeurs d'emploi qui répondent à leurs attentes. La réinsertion rapide et durable de ces derniers est la mission prioritaire du Service de l'emploi. Cet objectif est au centre de la réorganisation voulue par le SEMP et qui sera présentée au Grand Conseil par le biais d'un rapport d'information dans le courant de l'automne.

**Pour de plus amples renseignements**

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,  
tél. 032 889 68 00.**

**Sandra Zumsteg, cheffe du Service de l'emploi, tél. 032 889 68 12.**

Neuchâtel, le 30 août 2012